

CP 115 –VERRE **INDEXATION DES SALAIRES DÈS LE 1/01/2026**

Les salaires minimums sectoriels, les salaires réels, les primes d'équipes et l'indemnité de sécurité d'existence sont augmentés de 2% suite à une indexation au 1^{er} janvier 2026.

SALAIRS MINIMUMS SECTORIELS VERRE AU 1/01/2026
(sur base de 38h/semaine)

Salaire minimum d'engagement	14,6212€
-------------------------------------	----------

Primes d'équipes	
- après-midi	0,6245€
- nuit	1,9448€

Sécurité d'existence	
durant les 78 premiers jours	12,3336€
au-delà des 78 premiers jours	13,2711€

VISITEZ AUSSI NOTRE SITE WWW.ACCG.BE POUR PLUS D'INFORMATIONS